CRITÈRES D'ADHÉSION A l'AUF

UNIVERSITÉS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

MEMBRES ASSOCIÉS

Critères obligatoires

1. Caractère universitaire :
   - Personnalité juridique attestée.
   - Diplômes universitaires reconnus dans le pays d'origine (Habilitation à délivrer des diplômes universitaires).
2. Existence d'un corps professoral propre à l'établissement.
3. Nombre de cohortes de diplômés, à la liberté d'appréciation du conseil associatif de l'AUF.
4. Un ou plusieurs départements, centres, sections ou instituts d'études françaises ou un ou des départements, centres ou instituts faisant usage du français comme langue de travail.
5. Minimum une formation diplômante en français.
6. Développement de l'usage du français (signature de la Charte d'adhésion).
7. Engagement francophone manifeste (voir formulaire d'adhésion, perspectives d'action dans le cadre de la Francophonie).

Éléments supplémentaires d'appréciation

- Date de la création
- Caractère public ou privé
- Bailleurs de fonds
- Taille, prévision de croissance
- Activités en français complémentaires à l'enseignement
- Notoriété et rayonnement
- Pays membre de la Francophonie
- Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'AUF